



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 3 février 2003 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

DONALD DEMERS
PATRICK CHARBONNEAU
JEAN-MARC MALTAIS

PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**

Monsieur **RÉMI LAFRENIÈRE**, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2003-02-039 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2003
- 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2003-02-040 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 20 JANVIER 2003
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2003-02-041 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2003

3 FÉVRIER 2003

- N. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JANVIER 2003
- 2003-02-042 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 28 JANVIER 2003
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 2003-02-043 4.1 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2003
- N. M. 4.2 DÉPÔT DU FORMULAIRE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MESSIEURS LES CONSEILLERS PATRICK CHABONNEAU ET DONALD DEMERS
- 2003-02-044 4.3 66^E CONGRÈS ANNUEL ET EXPOSITION MUNICIPALE DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE^{MC} DES MUNICIPALITÉS
- 2003-02-045 4.4 RÉUNION DES ÉLUS MUNICIPAUX DES VILLES DE BROMONT, COWANSVILLE ET GRANBY À LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST
- 5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE **CENT TRENTE MILLE DOLLARS (130 000 \$)**, AFIN DE DÉFRAYER LE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS (PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX) ET DE FAIRE RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 5, DES CARRIÈRES, LE TOUT SE CHIFFRANT, EN NCLUANT LES FRAIS CONTINGENTS, À **DEUX CENT MILLE DOLLARS (200 000 \$)**
- AM 5.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71A-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-91 RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTRÉGATION ARCHITECTURAL AFIN DE A) MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX USAGES, AUX DIMENSIONS DES TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H04-445; B) DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE PIAA APPLICABLES DANS LA ZONE HO4-445 ». *CE RÈGLEMENT CONTIENT LES DISPOSITIONS DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71-2002 QUI DOIVENT ÊTRE SOUMISES À L'APPROBATION DES PERSONNES HABLES À VOTER (CARRÉ DES PINS, RUE SHEFFORD)*

3 FÉVRIER 2003

- 2003-02-046 5.3 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71A-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-91 RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTRÉGATION ARCHITECTURAL AFIN DE A) MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX USAGES, AUX DIMENSIONS DES TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H04-445 ; B) DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE PIAA APPLICABLES DANS LA ZONE HO4-445 » *CE RÈGLEMENT CONTIENT LES DISPOSITIONS DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71-2002 QUI DOIVENT ÊTRE SOUMISES À L'APPROBATION DES PERSONNES HABLES À VOTER (CARRÉ DES PINS, RUE SHEFFORD)*
- AM 5.4 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71B-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-91 RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTRÉGATION ARCHITECTURALE AFIN DE A) MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX USAGES, AUX DIMENSIONS DES TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H04-445 ; B) MODIFIER LES DISPOSITIONS DE PIAA APPLICABLES DANS LA ZONE H04-445 ». *CE RÈGLEMENT CONTIENT LES DISPOSITIONS DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71-2002 QUI NE SONT PAS SOUMISES À L'APPROBATION DES PERSONNES HABLES À VOTER (CARRÉ DES PINS, RUE SHEFFORD)*
- 2003-02-047 5.5 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71B-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-91 RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTRÉGATION ARCHITECTURALE AFIN DE A) MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX USAGES, AUX DIMENSIONS DES TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H04-445 ; B) MODIFIER LES DISPOSITIONS DE PIAA APPLICABLES » **(CARRÉ DES PINS, RUE SHEFFORD)**
- 6. RÈGLEMENTS**
- 2003-02-048 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 825-1-1-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 825-1-2002 CONCERNANT LA RÉSERVE FINANCIÈRE »
- 2003-02-049 6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-72-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91

3 FÉVRIER 2003

AFIN DE MODIFIER LES LIMITES, LES USAGES AUTORISÉS, LES OBJECTIFS, LES CRITÈRES ET LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE R04-476 ET DE CRÉER UNE ZONE À VOCATION RÉCRÉATIVE À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R04-476 » (**SORTIE 78 DE L'AUTOROUTE DES CANTONS DE L'EST, BOULEVARD DE BROMONT**)

7. AFFAIRES COURANTES

- | | | |
|-------------|------|---|
| N. M. | 7.1 | ENTENTE INTERMUNICIPALE DÉLÉGANT À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA, LA COMPÉTENCE À L'ÉGARD DE L'ACQUISITION ET DE LA GESTION DU LIEN RÉGIONAL ET LOCAL DE FIBRES OPTIQUES |
| 2003-02-050 | 7.2 | ANNULATION DE L'ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX, RUE DE LOTBINIÈRE, ZONE A01-150 |
| 2003-02-051 | 7.3 | ADHÉSION À UN REGROUPEMENT D'ACHAT DE CARBURANT EN VRAC POUR LES BESOINS DES VÉHICULES DE LA VILLE DE BROMONT |
| N. M. | 7.4 | DEMANDE D'UNE RÉOLUTION D'APPUI À L'IDÉE DE CRÉER UNE COMMISSION D'ENQUÊTE DU BUREAU D'AUDIENCE PUBLIQUE EN ENVIRONNEMENT |
| 2003-02-052 | 7.5 | MASSEY-VANIER AWARDS COMMITTEE : DEMANDE D'UNE BOURSE D'ÉTUDE |
| 2003-02-053 | 7.6 | CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AUX ÉVÉNEMENTS PUBLICS |
| 2003-02-054 | 7.7 | CARNAVAL DE L'ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE |
| 2003-02-055 | 7.8 | RÈGLEMENT D'UN LITIGE ENTRE LA VILLE DE BROMONT, LA FIRME CHOQUETTE ET COURCHESNE INC. ET LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC |
| 2003-02-056 | 7.9 | EXPANSION DU CARREFOUR DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE (CNE) |
| 2003-02-057 | 7.10 | ENTENTE EN MATIÈRE DE LOISIRS AVEC LA VILLE DU LAC BROME |
| N. M. | 7.11 | REMPLACEMENT DU TOPONYME « BOULEVARD HYUNDAI » |
| 2003-02-058 | 7.12 | ADRESSES POSTALES DES CITOYENS DES RUES COVEDUCK ET SMITH |

3 FÉVRIER 2003

- 2003-02-059 7.13 ACHAT PAR MADAME LIANE GALLEY D'UNE PARTIE DU LOT 332-29 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME (PARTIE DE LOT SITUÉE SUR LA RUE DE DRUMMOND)
- 2003-02-060 7.14 ACHAT PAR MADAME MICHÈLE SÉVIGNY D'UNE PARTIE DU LOT 333-30 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME (PARTIE DE LOT SITUÉE SUR LA RUE DE DRUMMOND)
- 2003-02-061 7.15 PROJET « AVENTURES À CHEVAL » : DEMANDE DE SUBVENTION
- 2003-02-062 7.16 DEMANDE D'AUTORISATION APRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC RELATIVEMENT À L'ALIÉNATION ET AU LOTISSEMENT D'UNE PARTIE DU LOT 346-136 ET D'UNE PARTIE DU LOT 350 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME

8. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 2003-02-063 8.1 EMBAUCHE DE SURVEILLANTS D'INSTALLATION AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
- 2003-02-064 8.2 SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DE CONSTRUCTION ZONAGE
- 2003-02-065 8.3 PERMANENCE DE MADAME MONIK BEAUDOIN
- 2003-02-066 8.4 RÉORGANISATION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N. M. 9.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL FILLION, ING. DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT L'INTERSECTION DE LA ROUTE 241 (RUE SHEFFORD), DU CHEMIN DE GRANBY ET DE LA RUE DES CARRIÈRES
- N. M. 9.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 9 JANVIER 2003
- N. M. 9.3 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS ADDITIONNEL FAITE PAR CARREFOUR 78 BROMONT INC. (RÔTISSERIE SAINT-HUBERT), AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS ET DES COURSES ET DES JEUX

10. VARIA

- 2003-02-067 10.1 TRAIN TOURISTIQUE

3 FÉVRIER 2003

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

2003-02-068

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2003-02-039

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Le sujet numéro 7.1 est reporté à une séance subséquente.
- Le sujet numéro 7.11 est retiré de l'ordre du jour.
- Le sujet suivant a été ajouté au « VARIA » de l'ordre du jour :

10.1 TRAIN TOURISTIQUE

ADOPTÉ

2003-02-040

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 20 JANVIER 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit
procès-verbal ;

3 FÉVRIER 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée des membres du Conseil municipal tenue le 20 janvier 2003.

ADOPTÉ

2003-02-041

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
JANVIER 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois janvier 2003 au montant de **SEPT CENT TREIZE MILLE TROIS CENT QUARANTE-SEPT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-SEPT CENTS (713 347,87 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes

ADOPTÉ

AM

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE JANVIER 2003**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de janvier 2003. Le montant des permis émis durant le mois de janvier 2003 se chiffre à **UN MILLION NEUF CENT VINGT-TROIS MILLE HUIT CENTS DOLLARS (1 923 800 \$)**.

3 FÉVRIER 2003

2003–02–042

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
28 JANVIER 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de son assemblée tenue le 28 janvier 2003.

ADOPTÉ

2003–02–043

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE MARS,
AVRIL, MAI ET JUIN 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** soit nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2003.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DU FORMULAIRE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE
MESSIEURS LES CONSEILLERS PATRICK CHARBONNEAU ET
DONALD DEMERS**

Messieurs le conseillers **PATRICK CHARBONNEAU** et **DONALD DEMERS** ont déposé leur formulaire des intérêts pécuniaires, respectifs.

3 FÉVRIER 2003

2003–02–044

**66^E CONGRÈS ANNUEL ET EXPOSITION MUNICIPALE DE LA
FÉDÉRATION CANADIENNE^{MC} DES MUNICIPALITÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **QUATRE CENT QUATRE-
VINGT-DIX DOLLARS (490,00 \$)** à la Fédération canadienne des
municipalités, somme représentant l'inscription de Madame Pauline Quinlan,
Mairesse, au 66^e congrès de la Fédération.

D'autoriser Madame Quinlan à effectuer toutes les dépenses inhérentes à sa
participation au congrès.

ADOPTÉ

2003–02–045

**RÉUNION DES ÉLUS MUNICIPAUX DES VILLES DE BROMONT,
COWANSVILLE ET GRANBY À LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE
RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DEUX CENT QUATORZE
DOLLARS ET SOIXANTE DIX CENT (214, 70 \$)**, somme représentant la
contribution financière de la Ville de Bromont à la réunion des élus municipaux
des villes de Bromont, Cowansville et Granby.

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT TRENTE MILLE DOLLARS
(130 000 \$), AFIN DE DÉFRAYER LE COÛT DES HONORAIRES
PROFESSIONNELS (PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES**

3 FÉVRIER 2003

TRAVAUX) ET DE FAIRE RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 5, DES CARRIÈRES, LE TOUT SE CHIFFRANT, EN INCLUANT LES FRAIS CONTINGENTS, À DEUX CENT MILLE DOLLARS (200 000 \$)

Monsieur le conseiller **PATRICK CHARBONNEAU** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement d'emprunt d'une somme de cent **TRENTE MILLE DOLLARS (130 000 \$)**, afin de défrayer le coût des honoraires professionnels (plans et devis et surveillance des travaux) et de faire réaliser des travaux de réaménagement du poste de pompage numéro 5, des Carrières, le tout se chiffant, en incluant les frais contingents, à **DEUX CENT MILLE DOLLARS (200 000 \$)**

AM

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71A-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-91 RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTRÉGATION ARCHITECTURAL AFIN DE A) MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX USAGES, AUX DIMENSIONS DES TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H04-445 ; B) DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE PIAA APPLICABLES DANS LA ZONE H04-445 ». CE RÈGLEMENT CONTIENT LES DISPOSITIONS DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71-2002 QUI DOIVENT ÊTRE SOUMISES À L'APPROBATION DES PERSONNES HABLES À VOTER (CARRÉ DES PINS, RUE SHEFFORD)

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 700-91 relatif au zonage et aux plans d'implantation et d'intrégation architectural afin de A) modifier les normes relatives aux usages, aux dimensions des terrains et à l'implantation des bâtiments dans la zone H04-445 ; B) de modifier les dispositions de PIAA applicables dans la zone H04-445.

2003-02-046

DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71A-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-91 RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTRÉGATION ARCHITECTURAL AFIN DE A) MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX USAGES, AUX DIMENSIONS DES TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H04-445 ; B) DE MODIFIER LES

3 FÉVRIER 2003

**DISPOSITIONS DE PIAA APPLICABLES DANS LA ZONE HO4-445 »
CE RÈGLEMENT CONTIENT LES DISPOSITIONS DU SECOND
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71-2002 QUI DOIVENT ÊTRE
SOUMISES À L'APPROBATION DES PERSONNES HABLES À VOTER
(CARRÉ DES PINS, RUE SHEFFORD)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE le règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du règlement numéro 700-71A-2002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-91 RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTRÉGATION ARCHITECTURAL AFIN DE A) MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX USAGES, AUX DIMENSIONS DES TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H04-445 ; B) DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE PIAA APPLICABLES DANS LA ZONE H04-445 »

ADOPTÉ

AM

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71B-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-91 RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTRÉGATION ARCHITECTURALE AFIN DE A) MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX USAGES, AUX DIMENSIONS DES TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H04-445 ; B) MODIFIER LES DISPOSITIONS DE PIAA APPLICABLES DANS LA ZONE H04-445 ». CE RÈGLEMENT CONTIENT LES DISPOSITIONS DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71-2002 QUI NE SONT PAS SOUMISES À L'APPROBATION DES PERSONNES HABLES À VOTER (CARRÉ DES PINS, RUE SHEFFORD)

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement numéro 700-71B-2002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-91 RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTRÉGATION ARCHITECTURAL AFIN DE A) MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX USAGES, AUX

3 FÉVRIER 2003

DIMENSIONS DES TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H04-445 ; B) DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE PIAA APPLICABLES DANS LA ZONE H04-445

2003-02-047

DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71B-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-91 RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTRÉGATION ARCHITECTURALE AFIN DE A) MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX USAGES, AUX DIMENSIONS DES TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H04-445 ; B) MODIFIER LES DISPOSITIONS DE PIAA APPLICABLES » (CARRÉ DES PINS, RUE SHEFFORD)

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE le règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du règlement numéro 700-71B-2002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-91 RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTRÉGATION ARCHITECTURALE AFIN DE A) MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX USAGES, AUX DIMENSIONS DES TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE B) MODIFIER LES DISPOSITIONS DE PIAA APPLICABLES » (CARRÉ DES PINS, RUE SHEFFORD)

ADOPTÉ

2003-02-048

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 825-1-1-2003 INTITULÉ
« RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 825-1-2002 CONCERNANT LA RÉSERVE FINANCIÈRE »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

3 FÉVRIER 2003

ATTENDU QUE la résolution numéro 2003-01-006 dispensant le greffier de faire la lecture du règlement numéro 825-1-1-2003 lors de son adoption ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé le règlement numéro 825-1-1-2003 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 825-1-2002 CONCERNANT LA RÉSERVE FINANCIÈRE »

ADOPTÉ

2003-02-049

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-72-2002 INTITULÉ
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU
ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN DE MODIFIER LES
LIMITES, LES USAGES AUTORISÉS, LES OBJECTIFS, LES
CRITÈRES ET LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE R04-
476 ET DE CRÉER UNE ZONE À VOCATION RÉCRÉATIVE À MÊME
UNE PARTIE DE LA ZONE R04-476 » (SORTIE 78 DE L'AUTOROUTE
DES CANTONS DE L'EST, BOULEVARD DE BROMONT)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement,

ATTENDU la résolution numéro 2002-02-552 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 700-72-2002 lors de leur adoption respective.

ATTENDU QU'aucun citoyen de la zone visée et des zones contiguës n'a demandé la tenue d'un registre ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que rédigé le règlement numéro 700-72-2002 intitulé RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES, LES USAGES AUTORISÉS, LES OBJECTIFS, LES CRITÈRES ET LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE R04-476 ET DE CRÉER UNE ZONE À VOCATION RÉCRÉATIVE À MÊME UNE PARTIE

3 FÉVRIER 2003

DE LA ZONE R04-476 » (SORTIE 78 DE L'AUTOROUTE DES CANTONS DE L'EST, BOULEVARD DE BROMONT)

ADOPTÉ

N. M.

ENTENTE INTERMUNICIPALE DÉLÉGANT À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA, LA COMPÉTENCE À L'ÉGARD DE L'ACQUISITION ET DE LA GESTION DU LIEN RÉGIONAL ET LOCAL DE FIBRES OPTIQUES

Le sujet numéro 7.1 est reporté à une séance subséquente,

2003-02-050

ANNULATION DE L'ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX, RUE DE LOTBINIÈRE, ZONE A01-150

ATTENDU QUE, par résolution numéro 2001-10-463 adoptée le 1^{er} octobre 2001, le Conseil municipal a entériné une entente relative aux travaux municipaux avec Jean-Pierre Jaquier et Jaffa Tubel et ce conformément au règlement numéro 846-2001 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Pierre Jaquier et Madame Jaffa Tubel désirent mettre fin à ladite entente ;

ATTENDU QU'une fin de l'entente ne cause aucun préjudice à la ville, et après recommandation du directeur de la gestion du territoire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE mettre fin à l'entente relative aux travaux municipaux entre la Ville de Bromont et Monsieur Jean-Pierre Jaquier et Madame Jaffa Tubel et qu'à cet effet, le greffier et la mairesse soient autorisés à signer un protocole d'entente à cet effet.

ADOPTÉ

3 FÉVRIER 2003

2003-02-051

**ADHÉSION À UN REGROUPEMENT D'ACHAT DE CARBURANT EN
VRAC POUR LES BESOINS DES VÉHICULES DE LA VILLE DE
BROMONT**

ATTENDU QUE la direction générale des acquisitions de biens et de services du Secrétariat du Conseil du Trésor nous offre de réaliser un achat regroupé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont demande à la direction générale des acquisitions de biens et de services du Secrétariat du conseil du Trésor à être incluse à cet achat regroupé ;

QUE le service de la gestion du territoire soit autorisé à procéder à cet achat regroupé.

ADOPTÉ

N. M.

**DEMANDE D'UNE RÉOLUTION D'APPUI À L'IDÉE DE CRÉER UNE
COMMISSION D'ENQUÊTE DU BUREAU D'AUDIENCE PUBLIQUE
EN ENVIRONNEMENT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la documentation concernant la demande de création d'une commission d'enquête relativement aux forêts publiques.

2003-02-052

**MASSEY-VANIER AWARDS COMMITTEE : DEMANDE D'UNE
BOURSE D'ÉTUDE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3 FÉVRIER 2003

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **DEUX CENTS CINQUANTE DOLLARS (250 \$)** à M-V Scholarship Bursary Fund, somme représentant la contribution de la Ville de Bromont à la remise de bourses d'étude.

ADOPTÉ

2003-02-053

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AUX ÉVÉNEMENTS PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLE JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder aux organismes, promoteurs d'événements de la Ville de Bromont, pour l'année 2003, les contributions financières et les contributions en services municipaux suivantes :

ORGANISMES ET ÉVÉNEMENTS	MONTANTS 2003	AUTRES SERVICES
Fête internationale du chocolat - Fête du chocolat de Bromont 11, 12 et du 17 au 19 mai	7 500 \$	Aréna Affichage autoroutier Divers équipements
Association équestre Centaure - Concours d'attelage CAN-AM 17 et 18 mai - Concours complet du 6 au 8 juin - International Bromont du 18 au 22 juin	10 000 \$	Affichage autoroutier Travaux de nivelage
Pompiers volontaires - Souper de homards 31 mai	0,00 \$	Aréna
Beaux dimanches de Bromont - Concerts en plein air du 29 juin au 24 août	2 500 \$	Aréna, en cas de pluie Parc John-Savage Hommes d'entretien
Société Bromont en Art - Symposium Bromont en Art du 15 au 17 août	4 000 \$	Parc John-Savage Aréna (chambres) Équipements divers
Événement Masters Mondiaux Championnats Masters Mondiaux du 26 août au 1 ^{er} septembre	10 000 \$	Affichage autoroutier Équipements divers

Club sportif de Bromont - Vélo de montagne	1 000 \$	Centre communautaire : salle occasionnelle
Club horticole de Bromont - Diverses activités	500 \$	Centre communautaire : Bureau Soutien administratif

D'autoriser directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, les conventions de partenariat avec chacun desdits organismes.

DE mandater ce dernier pour contrôler et évaluer la participation de la Ville et des promoteurs desdits événements.

QUE la date de paiement soit celle de la signature des ententes.

ADOPTÉ

2003-02-054

CARNAVAL DE L'ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE l'école Saint-Vincent-Ferrier organise un Carnaval ;

ATTENDU que l'école Saint-Vincent-Ferrier demande une contribution financière de **DEUX CENTS DOLLARS (200\$)** ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **DEUX CENTS DOLLARS (200 \$)** à école Saint-Vincent-Ferrier, somme représentant la contribution financière de la Ville de Bromont pour soutenir l'organisation du Carnaval.

ADOPTÉ

2003-02-055

RÈGLEMENT D'UN LITIGE ENTRE LA VILLE DE BROMONT, LA FIRME CHOQUETTE ET COURCHESNE INC. ET LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu un avis d'infraction de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) en regard du déplacement du bâtiment du centre d'information économique ;

3 FÉVRIER 2003

ATTENDU QUE l'entrepreneur qui a réalisé les travaux a lui aussi reçu un avis d'infraction de la SAAQ ;

ATTENDU QUE la ville considère qu'elle n'est pas responsable pour l'infraction soulignée par la SAAQ et qu'une entente est intervenue entre le procureur de la ville, le procureur de la couronne ainsi que le procureur de Choquette et Courchesne à cet effet ;

ATTENDU QUE l'entente conclue visait le paiement d'une des deux amendes dans une proportion de 50/50% entre la ville et Choquette et Courchesne;

ATTENDU QUE cette entente a résulté en la condamnation de Choquette et Courchesne et de l'acquiescement de la ville de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement d'un montant de **DEUX MILLE CINQ CENT VINGT-CINQ DOLLARS (2 525 \$)** à Choquette et Courchesne.

QUE ce montant représente la portion de l'amende payée par Choquette et Courchesne que la Ville de Bromont a accepté de payer, soit 50%.

ADOPTÉ

2003-02-056

EXPANSION DU CARREFOUR DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE (CNE)

ATTENDU QUE la désignation de Carrefour de la nouvelle économie(CNE) a facilité l'implantation d'entreprises ayant des activités de développement sur le territoire de Bromont ;

ATTENDU QUE ces entreprises oeuvrent dans le développement technologique et que Bromont dispose des ressources et des services pour les accompagner dans leur croissance ;

ATTENDU QU'une partie importante des espaces alloués est présentement occupée ;

ATTENDU QUE les caractéristiques physiques du bâtiment reconnu CNE pose des contraintes pour l'implantation de certaines entreprises ;

ATTENDU QUE pour l'ensemble du Québec l'allocation des superficies CNE n'est pas complétée à ce jour ;

3 FÉVRIER 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la ville de Bromont demande au gouvernement du Québec l'allocation d'une superficie de 3,000m.c. à titre de CNE à être implanté dans les limites du parc industriel de haute technologie et mandate la Société de développement économique de Bromont (SODEB) pour réaliser les démarches nécessaires pour ce faire en collaboration avec le CLD Haute-Yamaska.

ADOPTÉ

2003-02-057

**ENTENTE EN MATIÈRE DE LOISIRS AVEC LA VILLE DU LAC
BROME**

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (LCVC) de la Ville de Bromont a comme mission de favoriser des prestations de service à la population ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont privilégie les ententes administratives inter municipales ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite entente ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont approuve l'entente entre la Ville de lac Brome et la Ville de Bromont, en matière de loisirs, laquelle établit les modalités, les conditions et le terme en ce qui a trait au hockey mineur, au patinage artistique et à la pratique du patinage.

ADOPTÉ

N. M.

REMPACEMENT DU TOPONYME « BOULEVARD HYUNDAI »

Le sujet numéro 7.11 est retiré de l'ordre du jour.

3 FÉVRIER 2003

2003-02-058

ADRESSES POSTALES DES CITOYENS DES RUES COVEDUCK ET SMITH

ATTENDU QUE, l'adresse postale des citoyens des rues Coveduck et Smith, situées en partie sur le territoire de la Ville de Bromont, est celle de Cowansville ;

ATTENDU QUE ces citoyens sont considérés comme résidants de l'extérieur par le système informatique de la Ville car leur adresse postale ne contient pas le mot "Bromont" ;

ATTENDU QUE cette situation engendre des problèmes de communication entre ces citoyens et la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE la liste électorale permanente, confectionnée par le Directeur général des élections du Québec ne contient pas le nom de ces citoyens car leur adresse postale n'est pas celle de Bromont ;

ATTENDU QUE, durant la tenue de l'élection municipale de novembre 2002 qui s'est faite par la poste, les problèmes engendrés par cette situation ont fait que des citoyens n'ont pas pu voter ;

ATTENDU QUE certains citoyens de ces dites rues doivent, pour recevoir convenablement leur courrier, donner l'adresse d'une autre propriété sur le territoire de la municipalité ce qui fausse les données de la liste électorale et qu'en outre ces gens ne votent pas dans le district de leur résidence ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE demander à Poste Canada de faire le nécessaire pour que les résidants bromontois des rue Coveduck et Smith aient une adresse postale contenant le nom de la Ville où est située leur résidence et cela, dans les plus brefs délais, afin de remédier à des situations fort irritantes pour ces citoyens et pour la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2003-02-059

ACHAT PAR MADAME LIANE GALLEY D'UNE PARTIE DU LOT 332-29 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME (PARTIE DE LOT SITUÉE SUR LA RUE DE DRUMMOND)

ATTENDU l'offre d'achat d'une partie du lot 332-29 du cadastre du Canton de Brome, datée du 26 février 2002

3 FÉVRIER 2003

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'acte de vente préparé par Me Jules Provost ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, tel que rédigé, l'acte d'achat d'une partie du lot 332-29 du cadastre du Canton de Brome, d'une superficie de 2 309,8 mètres carrés à Madame Liane Galley.

QUE ladite vente est consentie pour la somme de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)** que la Ville reconnaît avoir reçus.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit contrat de vente.

ADOPTÉ

2003-02-060

**ACHAT PAR MADAME MICHÈLE SÉVIGNY D'UNE PARTIE DU LOT
333-30 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME (PARTIE DE LOT
SITUÉE SUR LA RUE DE DRUMMOND)**

ATTENDU l'offre d'achat d'une partie du lot 333-30 du cadastre du Canton de Brome, datée du 27 février 2002 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'acte de vente préparé par Me Jules Provost ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, tel que rédigé, l'acte d'achat d'une partie du lot 333-30 du cadastre du Canton de Brome, d'une superficie de 2438,7 mètres carrés par Madame Michèle Sévigny.

QUE ladite vente est consentie pour la somme de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)** que la Ville reconnaît avoir reçus.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit contrat de vente.

ADOPTÉ

3 FÉVRIER 2003

2003-02-061

PROJET « AVENTURES À CHEVAL » : DEMANDE DE SUBVENTION

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Marie Nadeau, productrice de la firme Les production Hyperzoom inc. relative à une demande d'aide financière concernant une série documentaire sur le monde équestre présentée à l'émission *Adrénaline* de la Société Radio-Canada ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont n'a pas prévue dans son budget de l'exercice financier 2003, la somme d'argent nécessaire afin de contribuer financièrement à la production d'une série documentaire sur le monde équestre ;

ATTENDU QU'en outre, la loi n'autorise pas les municipalités à effectuer de telles subventions ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont, ne peut contribuer financièrement à la production d'une série documentaire sur le monde équestre, mais appuie la réalisation d'un tel projet qui contribue grandement à faire de la Ville de Bromont une destination recherchée.

ADOPTÉ

2003-02-062

**DEMANDE D'AUTORISATION APRÈS DE LA COMMISSION DE
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC
RELATIVEMENT À L'ALIÉNATION ET AU LOTISSEMENT D'UNE
PARTIE DU LOT 346-136 ET D'UNE PARTIE DU LOT 350 DU
CADASTRE DU CANTON DE BROME**

ATTENDU QUE Messieurs Guy Bérard et Jean-René Gauthier sont propriétaires des lots 345-91, 346-136, P349 et P350 du cadastre du Canton de Brome (lots bordés par le chemin Huntington à Bromont) ;

ATTENDU QUE les propriétés de Messieurs Guy Bérard et Jean-René Gauthier sont localisées à l'intérieure des limites de l'aire de protégée par la Loi pour la protection du territoire et activités agricoles du Québec (LPTAAQ) ;

3 FÉVRIER 2003

ATTENDU QUE Monsieur Guy Bérard a vendu en date du 9 octobre 1999, une partie de la propriété à Monsieur Jean-René Gauthier selon l'autorisation d'aliénation accordée par la Commission du Territoire agricole (dossier Commission décision numéro 172538 et Tribunal d'appel numéro 001366) ;

ATTENDU QUE Messieurs Guy Bérard et Jean-René Gauthier veulent, par convention, procéder à l'échange de parcelles de lots soit : une partie du 350 (en faveur de Monsieur Guy Bérard) et une partie du lot 346-136 (en faveur de Monsieur Jean-René Gauthier) ;

ATTENDU QUE l'échange de terrain permettrait à Monsieur Guy Bérard d'avoir accès au ruisseau existant pour des fins d'irrigation tandis que Monsieur Jean-René Gauthier bénéficierait d'une superficie de terrain additionnel à proximité de la grange existante.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la demande d'aliénation et de lotissement de Messieurs Guy Bérard et Jean-René Gauthier auprès de la Commission de protection du territoire agricole.

ADOPTÉ

2003-02-063

**EMBAUCHE DE SURVEILLANTS D'INSTALLATION AU SERVICE
DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont offre à ses citoyens l'accès à des patinoires extérieures au parc Grégoire ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont offre à ses citoyens l'accès aux facilités du chalet du parc Grégoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Messieurs Michael Persons et Martin Gagné à titre de surveillant d'installations, aux taux de 8,50 \$ de l'heure pour les heures réellement travaillées.

ADOPTÉ

3 FÉVRIER 2003

2003-02-064

SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DE CONSTRUCTION ZONAGE

ATTENDU le travail supplémentaire au service de construction et de zonage, dû à la croissance des constructions à Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Serge Boucher, à titre d'employé surnuméraire, pour l'année 2003, au salaire déterminé par la convention collective en vigueur, soit classe 1A, an 2 et ce, selon les besoins du service de construction et de zonage et des limitations budgétaires.

ADOPTÉ

2003-02-065

PERMANENCE DE MADAME MONIK BEAUDOIN

ATTENDU l'ouverture d'un poste, en 2002, de secrétaire-réceptionniste à la sécurité publique pour le poste de police et le service des incendies ;

ATTENDU la création du poste de répartiteur et l'embauche de quatre (4) répartiteurs afin d'assurer un service de communications ;

ATTENDU QUE la création d'un nouveau poste de secrétaire au service des incendies, à temps partiel ;

ATTENDU l'affichage du nouveau poste, conformément à la convention collective en vigueur ;

ATTENDU QUE Madame Monik Beaudoin a déposé sa candidature au dit poste ;

ATTENDU QUE, conformément au rapport déposé, Madame Beaudoin a déjà complété sa période d'essai, à la satisfaction de Messieurs Réal Ouimet et Pierre Henri ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3 FÉVRIER 2003

DE supprimer le poste de secrétaire-réceptionniste à la sécurité publique.

DE créer le poste de secrétaire au service des incendies.

D'accorder à Madame Monik Beaudoin sa permanence, à partir du 22 octobre 2002, au poste de secrétaire au service des incendies à temps partiel, soit 17 heures par semaines), au salaire déterminé par la convention collective en vigueur, soit classe 4, an 2.

ADOPTÉ

2003-02-066

RÉORGANISATION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE le service des travaux publics désire réaliser une réorganisation interne ;

ATTENDU QUE suite à des recommandations du directeur de la gestion du territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur de la gestion du territoire en coopération avec la responsable des ressources humaines à procéder aux affichages internes suivants :

- Afficher un poste de chef d'équipe pour le service des travaux publics
- Afficher un poste d'aide mécanicien pour le service des travaux publics
- Afficher un poste de camionneur pour le service des travaux publics
- Afficher un poste de chauffeur de camion et de charrue à neige / horticulteur pour le service des travaux publics
- Afficher un poste de 1^{er} homme d'égout et d'aqueduc pour le service des travaux publics

ADOPTÉ

3 FÉVRIER 2003

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL FILLION, ING. DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT L'INTERSECTION
DE LA ROUTE 241 (RUE SHEFFORD), DU CHEMIN DE GRANBY ET
DE LA RUE DES CARRIÈRES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Fillion.

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-
YAMASKA TENUE LE 9 JANVIER 2003**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS
ADDITIONNEL FAITE PAR CARREFOUR 78 BROMONT INC.
(RÔTISSERIE SAINT-HUBERT), AUPRÈS DE LA RÉGIE DES
ALCOOLS ET DES COURSES ET DES JEUX**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'Avis de demande.

2003-02-067

TRAIN TOURISTIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont entérine le contenu de la lettre de Madame Pauline Quinlan, mairesse, datée du 3 février 2003, et adressée à Monsieur Donald Tompson et à Monsieur Réjean Robitaille relativement à l'instauration d'un train touristique desservant les Villes de Sherbrooke, Magog, Canton d'Orford, Eastman, Bromont, Farnham, Saint-Jean-sur-le-Richelieu, Delson et le port de Montréal.

ADOPTÉ

3 FÉVRIER 2003

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Suzanne Gosselin ainsi que Monsieur Jacques Lapensée demande des renseignements sur le train touristique.
- Monsieur Pierre Brassard demande des informations sur la demande de résolution d'appui faite par le maire d'Amqui.
- Monsieur marcel Aubin se plain du bruit provenant de la Station touristique.
- Monsieur Bertrand Côté demande des précisions sur la lettre du Monsieur Daniel Fillion, du ministère des Transports concernant l'intersection de la rue Shefford et des rues de Granby et des Carrières.
- Monsieur Michel Gosselin demande des informations sur le processus d'adoption des résolutions.
- Monsieur Pierre Brassard souligne que, avec tous le projets qui s'annoncent, la Ville devra se pencher sur le problème de la circulation.
- Monsieur Jean-Pierre Domec demande si dans les nouveaux développements les fils seront enfouis. Il demande le coût du creusage des faussés chemin de Gaspé et souligne que le travail n'est pas bien fait.

2003–02–068

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER